

N/REF : 17/11/2025 8H49 C:000073 I:00101
V/REF : AC/C32839
V/Email reçu le Lundi 17/11/2025 a 8H49

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EMRG
IMMEUBLE : EMERGENCE -EMRG
29 a 31, RUE DES ALOUETTES
.
44000 NANTES

Rennes, le 19 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 31 RUE DES ALOUETTES - MME PEDRONO 06 36 47 95 94
LOGEMENT N° 120108, PORTE N°A01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : FUIITE SUR ÉVACUATION CHAUDIERE

Donneur d'ordre : Mme C. CHOPIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : PVC FUYARD
REPRISE ÉVACUATION PVC DE LA CHAUDIERE
DEPOSE SIPHON
FOURNITURE ET POSE SIPHON
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL105-FP.Siphon plast.appareils sanit.	1	56,00	56,00
TOTAL H.T.				56,00
T.V.A. a 10,00%				5,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>61,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.